LE PORT DE GRIMAUD

GRIMAUD le, 20 Juillet 2026

REGIE DU PORT DE PLAISANCE DE GRIMAUD
AB/FXM/MM/TG
Affaire suivie par Madame Florence GONZAGUE

Objet : Renouvellement du CLUPP et organisation des élections.

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article R.5314-24 du Code des Transports, nous vous informons que le mandat des conseillers portuaires est arrivé à échéance et doit être renouvelé.

Je vous rappelle que le Conseil Portuaire est composé, notamment, de **trois (3) membres titulaires du Comité Local des Usagers Permanents du Port (CLUPP) et de trois (3) membres suppléants,** chargés de représenter les plaisanciers titulaires d'un contrat de longue durée, à savoir contrats supérieurs à 6 mois délivrés par le gestionnaire du port.

À ce titre, des élections seront organisées dans les semaines à venir, selon un calendrier qui vous sera communiqué prochainement.

Les plaisanciers souhaitant prendre part au vote doivent être inscrits sur la liste des membres du CLUPP qui est tenue à jour par le gestionnaire du port. **L'inscription sur cette liste n'est pas automatique et s'effectue uniquement à la demande de l'intéressé**, assortie des justificatifs appropriés. A cet effet, il convient de remplir les conditions suivantes :

- **être titulaire d'un contrat d'amarrage d'une durée supérieure à 6 mois** au titre de l'année 2025 ou de l'année 2026 ;
- **être à jour du paiement des redevances portuaires** ;
- **formuler une demande d'inscription**.

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription que nous avons établi et qu'il convient d'adresser à la Capitainerie, dûment complété et signé. Ce document peut également être téléchargé sur le site internet du port : www.portdegrimaud.fr

Par ailleurs, les plaisanciers souhaitant se porter candidats à l'élection du CLUPP doivent être inscrits sur le registre du CLUPP et déposer leur candidature auprès de la Capitainerie, dans les formes et délais qui seront précisés ultérieurement.

Dans ce cadre, **il est souhaité que les trois anciennes concessions portuaires soient représentées par les plaisanciers (titulaires et suppléants) qui feront acte de candidature.**

Les modalités détaillées relatives à l'organisation du scrutin et au dépôt des candidatures seront communiquées prochainement.

En vous remerciant de votre participation et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,
Président de la Régie du Port,
Alain BENEDETTO

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU COMITÉ LOCAL DES USAGERS PERMANENTS DU PORT

INFORMATIONS PERSONNELLES	
NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Pays :	Numéro de téléphone :
Adresse mail obligatoire :	

INFORMATION SUR LE CONTRAT DÉTENU PAR L'USAGER	
☐ Contrat ex-amodiataire / Contrat de Garantie d'Usage	☐ Contrat annuel

Formulaire à adresser à la Capitainerie accompagné d'une copie de votre pièce d'identité :

- soit par courrier à l'adresse : Régie du port de plaisance de Port Grimaud • Rue de la Mairie • CS 7001 • 83310 GRIMAUD
- soit par mail à l'adresse : usager@portdegrimaud.fr
- soit par dépôt en capitainerie

Je soussigné, ...

- *confirme être détenteur d'un titre d'occupation d'un poste d'amarrage d'une durée supérieure à 6 mois au titre de l'année 2025 ou de l'année 2026, à jour du paiement des redevances, et souhaite une inscription sur la liste des membres du Comité Local des Usagers Permanents du Port.*
- *Autorise/n'autorise pas (*) le gestionnaire du port à transmettre mes coordonnées (adresse postale) aux autres membres du CLUPP.*

** rayer la mention inutile*

Date et signature :